

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR

Prenez avis que lors de sa séance du 16 février 2016, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

Règlement REG-346 modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier les limites de la zone A22H à même la zone A05C;

Règlement REG-348 modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'ajouter les dispositions relatives à la plantation, la coupe, l'élagage et le traitement des frênes;

Règlement REG-352 modifiant le règlement REG-197 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 2^e jour de mars 2016.

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Directrice et greffière
Direction des services juridiques

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CONTACT THE OFFICE OF THE CITY CLERK: (450) 923-6308.